

Initiatives ministérielles

[Français]

Je tiens à rappeler que cette récupération à 100 p. 100 aggravera, en fin de compte, le problème de la pauvreté chez les femmes âgées. Les revenus de la plupart des ménages qui perdront la pension de sécurité de la vieillesse sont essentiellement ceux du mari et non ceux du couple. Une grande partie de ces revenus sont liés à des pensions qui cessent d'être versées lorsque le bénéficiaire décède.

[Traduction]

Au moment du décès de leur conjoint, des milliers et peut-être même des centaines de milliers de veuves n'auront d'autres revenus que la pension de sécurité de la vieillesse. Le petit surplus dont elles auraient pu bénéficier grâce aux économies tirées de cette pension maintenant versée à leur conjoint leur est enlevé. De fait, le gouvernement fait sciemment en sorte que ce soient les couples âgés ne comptant que sur un seul revenu qui seront le plus touchés. Comment s'y prend-il? En fondant la disposition de récupération sur le revenu d'une personne et non sur celui du ménage. Ainsi, deux personnes âgées gagnant chacune 49 000 \$, soit un revenu familial de près de 100 000 \$, ne rembourseront pas la moindre parcelle de leur pension de sécurité de la vieillesse au gouvernement, tandis que le couple ayant un seul revenu de plus de 50 000 \$ y sera tenu. Les couples âgés qui ont deux revenus peuvent gagner deux fois plus d'argent sans perdre un cent de leur pension de la sécurité de la vieillesse. Et pourtant ce gouvernement continue de parler d'équité en matière d'impôt. Le même principe s'applique aux allocations familiales. Les ménages plus à l'aise gagnant deux revenus ne rembourseront pas le même montant d'allocation, au titre de la disposition de récupération, que les ménages plus modestes à un seul revenu. Le gouvernement semble oublier que dans bon nombre de familles à un revenu, les allocations familiales constituent en fait le seul revenu de la femme.

• (1250)

Cette mesure contre les pensions de vieillesse et les allocations familiales n'est pas une bonne politique sociale, mais un autre moyen d'extorsion dont use le gouvernement à l'endroit des contribuables. Les personnes âgées seront doublement atteintes par les modifications qui seront apportées aux cotisations de REER. Les pensions ne pourront plus être virées à un REER en franchise d'impôt; elles constitueront ainsi une autre source d'impôt pour ceux qui peuvent le moins se le permettre.

[Français]

Madame la Présidente, un bon tiers des adultes dans ma circonscription d'Ottawa-Ouest ont 65 ans ou plus. Une minorité seulement d'entre eux sont touchés par

cette mesure, contrairement à la fois où le gouvernement avait menacé de désindexer toutes les pensions. Toutefois, je sais qu'un grand nombre de ces personnes nous écoutent aujourd'hui et je les prie de bien comprendre que ce n'est là que la première mesure d'une offensive beaucoup plus vaste qui vise toutes leurs pensions.

[Traduction]

Avec cette première initiative, le gouvernement cherche, par des moyens détournés, à accomplir ce qu'il n'a pas pu réaliser de manière directe, quand tous les Canadiens, jeunes et vieux, se sont opposés à la désindexation de la pension des personnes âgées. J'exhorte ces dernières et l'ensemble des Canadiens à se rendre compte que leur premier ministre a très clairement fait état de ses intentions au sujet de l'indexation des pensions avant même qu'il ne devienne chef de son parti. Il a recommandé dès le début de supprimer progressivement l'indexation des pensions puis de l'interdire. Le premier ministre y croit encore et j'exhorte tous les Canadiens âgés à faire savoir au premier ministre et à son gouvernement qu'ils ne sont pas d'accord. Une pension désindexée n'est pas une pension.

Plus que toute autre mesure, ce projet de loi reflète le programme de l'aile droite conservatrice. Il n'essaie même pas de faire valoir la justice et l'équité. Il renonce au grand rêve canadien d'une société compatissante qui se soucie de ses personnes âgées et des démunis et qui encourage le bastion d'une économie forte et durable, la petite entreprise. Il révèle l'amoralité d'un gouvernement qui, pas plus tard que l'an dernier, parlait de dépôts sacrés alors qu'il savait pertinemment qu'il les ferait éclater un à un. Encore une fois, le gouvernement se montre trop arrogant ou craintif pour risquer de faire exposer son hypocrisie au grand jour lors d'un débat libre et ouvert dans cette enceinte. Encore une fois, pour la douzième fois en cette nouvelle session parlementaire, il a recours à la motion de clôture pour empêcher les Canadiens de découvrir les lacunes de ce projet de loi qu'il entend faire adopter.

Cette mesure trahit les personnes âgées, les familles et les nombreuses valeurs chères à la nation canadienne, et encore une fois, le gouvernement se servira de sa majorité parlementaire pour la faire adopter. J'exhorte les députés d'en face à reconsidérer leur position et j'exhorte le grand public à faire savoir au gouvernement ce qu'il pense de ce projet de loi.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, le projet de loi C-28 touche beaucoup de choses et dans le peu de temps dont je dispose, je ne peux bien sûr en traiter que quelques-unes. Je voudrais me pencher sur la récupération fiscale des allocations familiales et des pensions de vieillesse, des sujets qui préoccupent beaucoup tous les Canadiens. Ils